

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres

en exercice : 22

Nombre de membres

présents ou représentés : 16

Date de la convocation :

01 décembre 2025

EXTRAIT n°72

Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration

Séance du 15 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 15 décembre à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 01 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-5-2-72 délibération ADIL 2026

Présents :

Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTTO Serge, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame GAILLARD Elisabeth, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-268202967-20251215-2025_D_7_5_2_72-DE
Reçu le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025

2025-D-7-5-2-72

Objet : Subvention ADIL 82 - Année 2026

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée les termes du partenariat avec l'ADIL 82.

Partenaire de longue date du CIAS, l'ADIL assure des permanences et reçoit sur rendez-vous le public orienté par le CIAS, peut également, sur demande, organiser des demies journées ou soirées d'information du public ou des élus, se voir confier une mission d'expertise technique et/ou partenariat dans le cadre de la politique du logement de la Communauté des Communes des Deux Rives.

Il propose de reconduire pour l'année 2026, le montant de la subvention accordée en 2025 soit 2 815,00 € calculé sur la base de 0,15 € par habitant x 18 766 habitants (recensement 2016).

Oui l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

L'Assemblée DÉCIDE à l'unanimité de renouveler le partenariat avec l'ADIL pour l'année 2026 pour un montant de 2 815,00 €.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 15 décembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS

Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **1 6 DEC. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **1 6 DEC. 2025**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr